



## Service de relayage-répît à domicile pour les aidant(e)s

Le **relayage-répît à domicile** s'adresse aux aidant(e)s qui s'occupent quotidiennement d'un proche âgé dépendant atteint de troubles cognitifs.

Le service de relayage par l'intermédiaire de professionnels diplômés va permettre de se substituer aux aidant(e)s afin qu'ils puissent prendre du répît, sur les périodes définies dans un projet personnalisé.

Le minimum est de 24h consécutives et 15 jours renouvelables une fois par année civile.

Le forfait journalier est de 20€.

Le service intervient sur la commune de Marseille et les villes avoisinantes. L'équipe de professionnels n'a pas vocation à remplacer d'éventuels intervenants déjà en place à domicile, mais à remplacer l'aidant(e).



1 Bd Compostelle 13012 Marseille

**04.91.44.07.73.**

[www.asso-saj.fr](http://www.asso-saj.fr) [contact@asso-saj.fr](mailto:contact@asso-saj.fr)

